



ASSOCIATION NOTRE-DAME GARDIENNE DE LA FOI

Poueyferré, le 18 mars 2020

Communication relative aux mesures de confinement en raison de l'épidémie du coronavirus

Chers fidèles,

Après avoir dûment pris note des précisions que le Bureau de Police de Lourdes nous a aimablement communiquées, afin d'organiser le plus avantageusement possible notre apostolat durant ce mois de confinement, il ressort :

1/ Que les prêtres sont assimilés aux médecins, infirmières, aides-soignants, et sont donc libres de circuler (sur simple présentation de l'attestation officielle de dérogation, cochée à la case 4) afin de pouvoir exercer leur ministère auprès des personnes qui leur en font la demande.

2/ Que conformément à l'arrêté du 15 mars 2020 portant sur les mesures relatives à la lutte contre le virus COVID-19 (JORF n° 0065 du 16 mars 2020, texte 2), les établissements de culte sont autorisés à rester ouverts. Tout rassemblement ou réunion de plus de 20 personnes est interdit jusqu'au 15 avril 2020, à l'exception des funérailles.

PAR CONSÉQUENT :

1/ La célébration des Messes en public au Prieuré du Sacré-Cœur à POUEYFERRÉ est maintenue à raison de 20 personnes présentes au maximum à chaque Messe.

2/ Les prêtres de notre Prieuré sont habilités à visiter à domicile les personnes ou les familles qui le demandent, pour administrer les Sacrements.

3/ Les personnes qui le désirent, pourront se rendre à tout moment au Prieuré, pour y recevoir Confession / Communion privées.

**FORMULAIRE D'ATTESTATION DE DEPLACEMENT DEROGATOIRE POUR SE
RENDRE A LA MESSE AU PRIEURE**

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE

Je soussigné(e)

Mme / M.

Né(e) le

Demeurant :

.....

Certifie que mon déplacement a pour motif d'assister à la célébration de la Messe catholique traditionnelle, conformément aux dispositions de l'Arrêté du 15 mars 2020 (JORF n° 0065 du 16 mars 2020, texte 2), portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus COVID-19.

Déclare me rendre à la Messe en la Chapelle du Sacré-Cœur, 8 Chemin du Barat Chele, 65100 POUYFERRÉ, célébrée à heures.

Fait à le

Signature

CORONAVIRUS

En conformité avec les mesures de confinement prises ce jour par les autorités civiles en France, nous vous communiquons ci-dessous les nouveaux horaires de Messes valables du jeudi 19 mars 2020 jusqu'au 15 avril 2020

- **Jeudi 19 mars, Fête de St. Joseph** : 8.30 & 10.00 Messes lues.
- **Dimanche 22 mars, 4^e de Carême** : 8.30 & 10.00 Messes lues. (Seule la Récollecion paroissiale de Carême est annulée).
- **Mercredi 25 mars, Annonciation** : 8.30 & 10.00 Messes lues.
- **Dimanche 29 mars, 1^{er} de la Passion** : 8.30 & 10.00 Messes lues.
- **Dimanche 5 avril (Rameaux)** : 8.30 & 10.00 Messes lues
- **Jeudi-Saint** : 8.30 & 10.00 Messes lues (Messes votives du T.S. Sacrement seulement. Pas de Messe Vespérale).
- **Vendredi-Saint** : 18.00 – 19.00 Chemin de Croix suivi de la distribution de la Sainte Communion privée.
- **Samedi-Saint** : Pas de Vigile Pascale.
- **Dimanche de Pâques 12 avril** : 8.30 & 10.00 Messes lues.
- **Lundi de Pâques 13 avril** : 8.30 & 10.00 Messes lues.

DIMANCHES ET FÊTES :

Les Messes de **8.30** sont réservées aux fidèles du **voisinage** du Prieuré (**25 km & moins**).

Les Messes de **10.00** sont réservées aux fidèles **éloignés** de plus de **25 km**.

L'horaire habituel des Messes quotidiennes en semaine est maintenu :

7.15 & 11.00 Messes lues.